

Déclaration Préliminaire du CSA/PJJ du 17 et 18 décembre 2025

La fin des CEF, très bien. Mais pour quel projet ?

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez à un CSA dont l'ordre du jour et les documents ont un goût amer. Trois semaines se sont écoulées depuis les annonces du garde des Sceaux, et depuis, organisations syndicales et administration sont sur le pont, sans qu'aucune question de fond ne soit précisée. À la lecture des documents fournis ce jour, la restructuration et la gestion des personnels sont actées, au moins sur le papier, et un calendrier contraint nous est soumis, ne détaillant que des points d'étape d'organisation. En revanche, aucune date n'est dédiée aux questions éducatives et rien non plus sur ce que seront les fameuses unités judiciaires à priorité éducative. Des lieux de vie fermés pour adolescent.es sous contrôles judiciaires avec des privations de liberté drastiques ou des foyers éducatifs protecteurs et émancipateurs pour les adolescent.es ? Ou les deux en « même-temps », ce qui n'est pas possible. **Les grandes ambitions affichées mériteraient plus de clarté !**

Lors des instances de dialogue social, le discours est à l'apaisement : les équipes auront une marge de manœuvre pour définir leur projet de service. Mais certains propos sont moins prometteurs, puisqu'il s'agit de rassurer les magistrat.es, en leur promettant que le répressif restera de mise et la contrainte des CEF, en tant que structures privatives de liberté, maintenue dans les UJPE. Que croire ?

La loi Attal a encore une fois modifié la justice des enfants vers plus de répressif, la circulaire de politique pénale est en cours d'écriture et une fois encore, la Protection Judiciaire de la Jeunesse va vivre une restructuration pour « redonner de la cohérence à la justice des mineur.es et restaurer une réponse judiciaire lisible et crédible », pour vous citer monsieur le Président.

L'institution n'est pas encore remise de l'entrée en vigueur du CJPM que déjà de nouveaux bouleversements sont prévus, dans la précipitation qui crée un sentiment de violence et de confusion sur les terrains. Et pourquoi nous demander de nous prononcer sur le projet, alors même que la circulaire de politique pénale qui était le point d'orgue du discours du Garde des Sceaux n'est pas parue ?

La situation des services de milieu ouvert reste plus que compliquée et rien de ce qui se dessine ne va dans le bon sens. En effet, une fin de non-recevoir nous a été donnée pour une baisse des normes. Le document sur le sujet « repenser le milieu ouvert » évoque, entre autres, un accompagnement des professionnel.les afin qu'i.elles s'adaptent mieux aux contraintes du CJPM : écrire de manière plus succincte et rapide, se recentrer sur les adolescents de moins de 18 ans, entre autres exemples. Cette rationalisation du travail éducatif rappelle étrangement les recettes de la RGPP. Quant aux 150 postes dédiés au milieu ouvert, 70 sont en attente de budget, d'autres sont déjà présents en tant que contrats renforts puis quelques saupoudrages feront l'affaire.

Aucun élément tangible et concret ne nous est apporté en vue d'un dialogue constructif. Et la précipitation dans laquelle les organisations syndicales et les professionnel.les sont mis est propice à un sentiment de défiance vis-à-vis de l'institution, relève du fait accompli et n'augure rien de bon quant à la qualité du projet.

Pour toutes ces raisons, le SNPES-PJJ/FSU a décidé de boycotter cette instance. Nous ne souhaitons pas donner un blanc-seing à l'administration et renouvelons nos exigences : plus de moyens humains tant dans les structures d'hébergement qu'en milieu ouvert, une baisse des normes partout pour un accompagnement éducatif de qualité, **une norme en hébergement collectif de 16 éducateur.trices pour assurer le doublement des nuits en hébergement**. Nous exigeons également que la transformation des centres fermés s'accompagne d'une politique en faveur de la protection des enfants et **des adolescent.es fragiles**, qu'i.elles aient commis une infraction ou non. **Nous continuerons d'exiger le transfert de tous les moyens dédiés à l'enfermement des enfants et des adolescent.es, comme ceux des SEEPM, vers les structures éducatives. Il faut un foyer éducatif par territoire et des milieux ouverts renforcés.**

Pour conclure, M. le président, nous tenons à dénoncer avec la plus grande fermeté le double discours de cette administration à l'égard des violences sexistes et sexuelles qui ont cours dans certains services. Nous vous demandons donc solennellement d'intervenir auprès de la DIR IDF pour mettre fin au scandale en cours sur une unité de la Seine Saint Denis.

